



Ottawa, Canada

Volume 7, N° 9
(Hebdomadaire)

le 28 février 1979

Politique monétaire et taux de change du Canada	1
Le ministre de la Justice réitère sa confiance en un Canada uni	3
Visite du premier ministre de Nouvelle-Zélande	3
Système de transmission d'informations par radio mobile	3
Projet de rénovation de la gare centrale de Montréal	4
Les emplois dans l'agriculture	4
Émission internationale de billets	5
Le gouverneur général et Mme Schreyer au Carnaval de Québec	5
Visite au Canada du ministre des Affaires étrangères de Corée	5
Plus de 200 oiseaux naturalisés offerts au Musée des sciences naturelles	6
Fourragère pour balles cylindriques	6
L'unique club réservé à des femmes se trouve à Toronto	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Politique monétaire et taux de change du Canada

Le texte qui suit présente de larges extraits de l'exposé fait le 6 février par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, devant le comité permanent des Finances, du Commerce et des Questions économiques de la Chambre des communes.

La politique de la Banque du Canada repose sur l'idée fondamentale que, pour améliorer de façon durable la situation économique interne et la position financière externe de notre pays, il est indispensable que la valeur de notre monnaie soit beaucoup plus stable qu'elle ne l'a été au cours des dernières années, autrement dit, que le taux d'inflation diminue considérablement.

Dans le but d'aider à ralentir l'inflation, la Banque du Canada pratique depuis quelque temps déjà une politique de modération progressive du taux tendanciel d'expansion monétaire. Dans le cadre de cette politique à moyen terme, les mesures que la Banque a prises au cours des douze derniers mois ont été marquées d'une façon particulière par le souci que lui inspire l'impact inflationniste possible de l'évolution du taux de change du dollar canadien. En relevant à plusieurs reprises son taux d'escompte, la Banque s'exposait en pleine connaissance de cause à voir le taux de croissance de la masse monétaire glisser légèrement en deçà de la limite inférieure de la fourchette visée, sans toutefois que ce glissement soit d'une ampleur ou d'une durée susceptibles de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs à moyen terme de la Banque en matière d'expansion monétaire ou les perspectives de croissance économique au Canada. Le risque ainsi pris par la Banque ne s'est pas concrétisé jusqu'à maintenant, mais il continue d'exister. Après un gonflement passager vers la fin de l'année dernière, le taux d'expansion monétaire — qui est calculé en fonction de l'évolution de la monnaie hors banques et des dépôts à vue (*MI*) — s'établit à l'heure actuelle bien à l'intérieur de la fourchette visée. Rappelons que les limites de cette fourchette sont de 6 p.c. et de 10 p.c. par année et que la

période de base retenue est le mois de juin 1978.

Garder une position concurrentielle

Si la rapidité et l'ampleur de la baisse du taux de change nous causent tant d'inquiétude, c'est qu'elles exercent une forte pression à la hausse sur les coûts et les prix intérieurs. Une diminution substantielle de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain était devenue inévitable, car le taux d'inflation des coûts et des prix avait été plus élevé au Canada qu'aux États-Unis il y a quelques années. Dans les circonstances, un ajustement considérable du taux de change était nécessaire et même souhaitable pour aider à établir la position concurrentielle du Canada. L'importante dépréciation du dollar canadien qui s'est produite maintenant, conjuguée au meilleur contrôle que nous avons pu exercer sur l'évolution des coûts intérieurs, a permis de rétablir, du moins pour le moment, la position concurrentielle de notre économie.

Nous devons placer au premier rang de nos priorités le maintien de cette amélioration de notre position concurrentielle. Est-il besoin d'énumérer les avantages découlant d'une forte position concurrentielle? : augmentation des exportations, plus grande substitution des importations, diminution du déficit de la balance courante, diminution de la dépendance envers les capitaux étrangers, accroissement de la production, création d'emplois, amélioration des comptes publics. Je ne peux pas concevoir de moyen plus alléchant de faire progresser notre économie. Cependant, si nous voulons bénéficier des avantages d'une compétitivité soutenue, nous devons veiller à ne pas exercer en ce moment de nouvelles pressions à la hausse sur les coûts et les prix canadiens. Ceux-ci subissent déjà d'ex-

C'était ce jour...

Le 28 février 1952, l'honorable Charles Vincent Massey prenait officiellement ses fonctions de gouverneur général du Canada, devenant ainsi le premier Canadien de naissance à accéder à ce poste. Il fut aussi le premier gouverneur général à survoler le pôle Nord.